

Traverse de la RD 40

Loisy



Requalification
de la traverse
et nouvel
espace public

Maîtrise d'ouvrage :

commune de Loisy,
A. ROBERT - maire

Maîtrise d'œuvre :

D.D.E.
B.A.U. sud - J.L. PLEIGNET
Subdivision de Pont-à-Mousson - M. FOUQUET
- A. VOGRIG
SEGEREP - J.P. FOURNIER - architecte
- M^e LOMBARD - paysagiste

Conseil Général

S.A.M. - S. SEIGNEUR

Chronologie :

Concertation - 1991 à 1992
Etudes - 1992 à 1994
Réalisation de la RD 40 - 1994 à 1995
Réalisation de la RD 40C - 1996

Nature des travaux :

Traitement de la traverse de village par la route
départementale, des entrées d'agglomération,
d'un carrefour et d'"une place" sur chaussée.

Principaux matériaux :

Enrobé noir - chaussée
Pavés ciment colorés

Végétation :

arbres de haute tige
jardinières

Coût de l'opération -T.T.C. :

Total travaux - 1,32 millions de francs, soit
201 200 euros

Subventions :

Etat, région, département, E.D.F.-G.D.F. et fonds
de compensation T.V.A. - 1,04 millions de francs,
soit 158 500 euros

Surface approximative : 4 000 m²

Prix au m² : 330 f/m², soit 50 euros au m²

Sécurité et requalification d'un village

A l'origine de ce projet, s'associent le manque de sécurité, illustré par la vitesse excessive d'une majorité des usagers de la RD 40, et, la volonté de requalifier les espaces publics. L'objectif de l'étude visait à redonner leur place aux piétons, tout en créant des stationnements, afin que les habitants intègrent les voitures à leur environnement.



L'étude menée par la D.D.E.

Le B.A.U. a engagé une réflexion en association avec la subdivision de Pont-à-Mousson. L'étude a permis de dégager les points forts du village, sur lesquels s'appuie le projet, à savoir :

- le carrefour entre la RD 40 et la RD 40c ;
- la voirie et les trottoirs aux abords de la salle polyvalente ;
- l'entrée du lotissement ;
- les usoirs.

Au cours de l'étude, la subdivision a fait appel à Mme LOMBARD -paysagiste à la D.D.E.- pour analyser le site et proposer un schéma de plantation.

De la même manière, M. FOURNIER -architecte à la D.D.E.- a été sollicité, pour revoir l'ensemble du projet et pour proposer un A.P.S. s'appuyant sur les points forts précités. Son travail devait détailler les usoirs, intégrer davantage de plantations et prévoir un parking poids lourds.

L'A.P.S. semblait convenir au groupe de travail, mais à l'approche de la réalisation le projet perdit de sa substance, pour des choix de matériaux, d'économie ou des problèmes techniques, incitant M. FOURNIER à se retirer de la fin des études et à ne pas suivre le chantier.



Aménagement des usoirs au niveau du carrefour



Entrée de village - côté Pont de Mons

Le projet réalisé

Les points forts du projet ont été traités différemment, principalement dans le choix des matériaux, et, avec un travail plus ponctuel sur la végétation et l'éclairage public.

Les entrées sont matérialisées par des bandes de pavés ciment colorés. Du côté de Pont de Mons, la bande pavée est encadrée par deux haies, donnant l'impression d'un resserrement et symbolisant une porte, alors que du côté d'Atton, des plantations haute tige accompagnent un chemin piéton permettant l'accès au cimetière.

Le carrefour est limité par trois passages piétons pavés et agrémenté de quelques arbres aux angles. Le dessin au sol de la place du Couarail se résume à une trame de pavés ciment roses et jaunes, recouvrant la chaussée et les trottoirs.

Des jardinières en bois tentent de se substituer aux plantations prévues initialement, seuls quelques arbres haute tige ont été installés du côté du Couarail.

Les usoirs intègrent, également, des jardinets que les riverains peuvent s'approprier.

Constat après réalisation

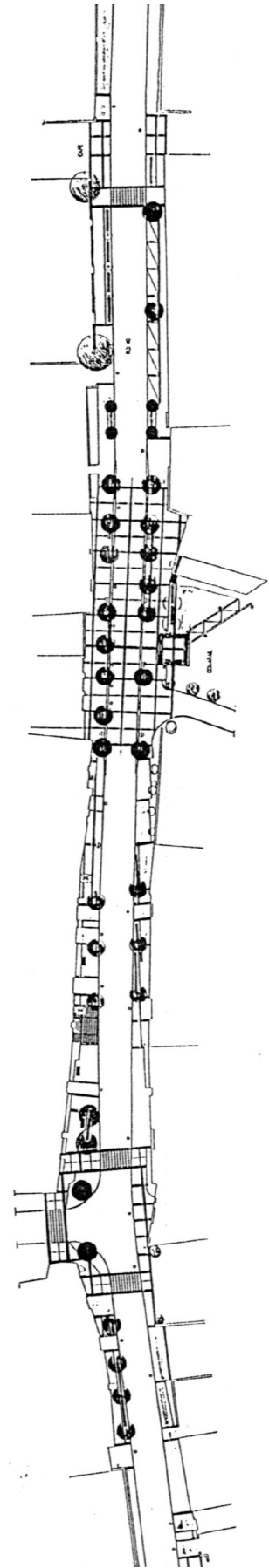
Le bilan est positif, car les objectifs sont en partie atteints. La vitesse moyenne des automobilistes a diminué, même si elle reste supérieure à 50 Km/h. La sécurité des piétons est améliorée, car les véhicules ne stationnent plus sur les trottoirs et les jardinières constituent une limite physique entre les voitures et les habitants.



La commune est satisfaite de l'embellissement du village, tout comme les résidents, impliqués, puisqu'ils partagent avec la municipalité, l'entretien des jardinières.

Des réserves sont à émettre, quant au nombre des points forts mis en avant durant l'étude par rapport à la taille de la commune. N'aurait-il pas été préférable de les relativiser, afin de permettre un travail de meilleure qualité ?

Par ailleurs, l'économie du projet et les contraintes techniques ont représenté des facteurs déterminants dans cette opération. Ils ont généré des modifications aux dépens de la qualité de l'ensemble, par manque de coordination entre les différentes phases.



remerciements à : A. ROBERT, à A. VOGRIG et à M. FOUQUET, pour leur aimable collaboration.
réalisation : C. RUTH et E. HAMM
C.A.U.E. 54 - septembre 2002